

Vérification des appareils de levage

Contrôle Selon l'arrêté du 1er mars 2004 modifié, Code du travail article R4323-23, circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005
Vérification générale périodique



Client

ENCHERES MAT
IMPASSE DE TOULOUSE
ZI DE TAVERNIE
31150 BRUGUIERES

Lieu d'intervention

Dépôt ENCHÈRES MAT
BRUGUIÈRES

Identification de l'équipement

Marque :	HYSTER	Modèle :	
Type :	H 1.50 XM	Année :	1 995
Marquage :	Epsilon		
N° Constructeur :	D001B03438S		
Porteur :			
Immat. / châssis :			
N° Client :	1637754		
CMU en daN :	610		
Compteur :	1206 H		

Conditions de la vérification

Appareil mis à disposition clairement identifié pendant le temps nécessaire : Oui
Mise à disposition de la notice d'instructions : Non
Mise à disposition de la déclaration de conformité (appareils neufs) : Non
Mise à disposition du certificat de conformité (appareils d'occasion) : Non
Rapports des vérifications précédentes mis à disposition : Non
Carnet de maintenance mis à disposition : Non
Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner : Oui
Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves : Oui
Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil : Non

Conclusion de la vérification

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier.

Récapitulatif des observations

- 1 Pas de marquage CE - Y remédier
- 2 Chaînes extérieures à 2% d'usures (limite acceptable: 3%) - Prévoir le remplacement
- 3 Frein de stationnement manque d'efficacité - Y remédier
- 4 Corrosion sur chaînes extérieures - Y remédier
- 5 Plusieurs enrobages de flexibles défectueux - Y remédier
- 6 Début de corrosion sur tablier - Surveiller l'évolution
- 7 Éclairage inopérant - Y remédier

Représentant client :

Vérificateur : David MALECAMP